

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du 11 FEVRIER 2021

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>

Convocation : 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation en date du 8 février 2021, sous la Présidence de Mme LELIEVRE Josiane, Maire.

**Etaient présents :**

M. CALTOT Daniel, M. COUILLER Jean-Paul, Mme NEE Amélie, Mme SAHUT Géraldine, Mme BUQUET Jessica, M. ORIENT Olivier, M. POTERAT Frédéric, M. DELAMARE Dominique, M. GAUDICHON Vincent, Mme BOULIER Claude, Mme PATENOTTE Isabelle, Mme GUERZA Sylvie, Mme TALBOT, Mme OSMONT Marie-Claire, Mme LECOQ Annie, Mme LELIEVRE.

**Absents excusés :**

M. BRUNG Michel a donné pouvoir à Mme TALBOT,  
M. ZEDDE Alain a donné pouvoir à Mme GUERZA.  
M. TOUTAIN Eric.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie GUERZA.

Madame le Maire a indiqué en début de séance annuler la délibération n° 2021/05, en effet la commune attend l'avis de la chambre d'Agriculture quant au nombre de maisons à placer sur le Parc, mais souhaite la remplacer par le choix du prestataire pour les missions contrôle et SPS, les devis ayant été reçus : Le Conseil accepte à l'unanimité.

**2021/05 – ATTRIBUER LES MISSIONS DE CONTROLE ET SPS CONCENANT LES LOGEMENTS SENIORS**

Dans le cadre de la création des logements séniors, il convient de missionner une société pour effectuer des missions de contrôle et de sécurité du chantier. Pour ce faire, M. CALTOT a sollicité 3 entreprises pour les missions de contrôle et SPS.

**Concernant le contrôle de structure, les propositions de prix sont les suivantes :**

- SOCOTEC : 8 900 € HT pour un contrat de 14 mois, si contrat rallongé 444 € p/ mois, prix d'une visite supplémentaire : 150 €.
- VERITAS : 8 460 € HT pour un contrat de 15 mois, si contrat rallongé 300 € p/ mois, prix d'une visite supplémentaire : 200 €.
- APAVE : 8 330 € HT pour un contrat de 14 mois, si contrat rallongé 396 € p/ mois, prix d'une visite supplémentaire : 110 €.

**Missions SPS :**

- SOCOTEC : 6 240 € TTC, SOIT 5 200 € HT.
- VERITAS : 5 496 € TTC, SOIT 4 580 € HT.
- APAVE : 5 292 € TTC, SOIT 4 410 € HT.

Il est donc proposé de retenir la société la moins disante qui est l'APAVE, pour les deux missions, soit 9 196 € TTC pour la mission de contrôle et 5 292 € TTC pour la mission SPS, soit une somme globale de 14 488 € TTC à inscrire au BP 2021.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés **ATTRIBUE** les missions de contrôles et SPS à l'APAVE. La somme globale de 14 488 € TTC sera inscrite au BP 2021.

Affichée le : 18/02/2021

Fait et délibéré à Roumare,  
le 18 février 2021  
Signature  
LELIEVRE Josiane

